

Commission de Suivi de Site du Bassin de Lacq

Réunion du Bureau du 2 mars 2022 à 17h00

Compte-rendu

Membres du Bureau présents et personnes invitées :

Collège	Nom	Fonction
Président de séance	Christian LOMBART	Vice-Président de la Communauté de communes de Lacq Orthez
collectivités territoriales	Patrice LAURENT	Maire de Mourenx / Président CCLO
collectivités territoriales	Jacques CLAVE	Mairie de Mont
administrations	Christophe BERTRAND	ARS DD64
exploitants	Bertrand LEROUX	ARKEMA
exploitants	Frédéric PAVARD	SOBEGI
personnes qualifiées	Benoît de Guillebon	APESA
riverains & associations	Gilles CASSOU	ARSIL
riverains & associations	Patrick MAUBOULES	SEPANSO Béarn
(secrétariat)	Nordine AÏT ALI	DREAL UD64
(secrétariat)	Xavier VIAMONTE	DREAL UD64
invité	Cyril DIU	Lubrizol
invité	Remi FEUILLADE	ATMO NA
invitée	Sandrine COQUET	SPF

Absents excusés : Eddie BOUTTERA, Patrice BERNOS

Ordre du jour :

- validation du compte rendu de la réunion de bureau du 15 décembre 2021;
- dispositions de surveillance de l'H2S autour de la plate forme Induslacq par ATMO NA;
- bilan 2021 du recours au torchage par Arkema Lacq, SOBEGI, Lubrizol;
- point d'information sur l'étude participative de santé (atelier supplémentaire du 17 mars 2022) par SPF ;
- points divers.

Monsieur Lombart rappelle l'ordre du jour de cette réunion.

1) Validation du compte rendu de la réunion du 15 décembre 2021

Le projet de compte rendu de la dernière réunion de Bureau a été préalablement diffusé aux membres du bureau. Aucune remarque n'a été émise sur ce projet de compte rendu depuis sa transmission.

Monsieur Mauboules demande si les remarques envoyées le 6 janvier par la Sepanso sur le projet de règlement intérieur ont été prises en compte .

LA DREAL indique que l'Arsil, le président de la CCLO et la Sepanso ont envoyé des remarques écrites sur ce projet. Ces remarques ont été prises en compte et une version définitive du règlement intérieur sera envoyé avant le prochain bureau pour une approbation en séance plénière en juillet 2022.

Il est confirmé comme annoncé par mail du 20 janvier que l'arrêté préfectoral renouvelant la constitution de la CSS a été signé le 14 décembre 2021 . Il est mis en ligne sur le site internet de la préfecture.

Le compte rendu est définitivement approuvé et sera accessible sur le site internet de la préfecture avec l'ensemble des éléments de présentation utilisés.

2) Dispositions de surveillance de l'H₂S autour de la plate forme Induslacq (cf présentation jointe)

Monsieur Feuillade présente l'état des connaissances et d'informations disponibles sur la mesure de l'H₂S. La présentation a vocation à mettre en perspective toutes les actions qui ont été menées sur ce sujet et proposer des suites. Les travaux réalisés par ATMO NA ne remettent pas en cause ceux menés en parallèle par l'ASL notamment sur les interférents.

A la suite de la présentation d'ATMO, Monsieur Lombart demande si les valeurs de VTR de l'H₂S qui ont été exprimées par ATMO (2µg/m³ annuelle et 42µg/m³ horaire) sont associées à des méthodes analytiques ou protocole analytique.

L'ARS et la DREAL indiquent que de façon générale il n'y a pas de méthode analytique associée aux choix d'une VTR (valeur toxicologique de référence), mais plutôt un travail bibliographique pour analyser les données les plus pertinentes.

Monsieur Feuillade indique que l'H₂S ne fait pas l'objet d'une obligation de surveillance en matière de qualité de l'air et qu'à ce titre il n'y a pas de méthode analytique de référence comme pour les polluants réglementés.

Les outils proposés par ATMO permettent de faire de la mesure en continu.

Monsieur de Guillebon rappelle que par le passé il y a eu des campagnes des mesures à l'aide de dispositifs «intégrateurs » qui ont quantifié des niveaux d'H₂S extrêmement faibles. Il constate par ailleurs que y compris lors des épisodes de pics les valeurs de référence sanitaires sont respectées. Monsieur Feuillade confirme que des campagnes ont eu lieu par le passé avec des tubes passifs et que les résultats obtenus sont comparables à ceux obtenus avec les analyseurs automatiques (0,8 µg/m³ en moyenne sur une année pour une VTR à 2 µg/m³). Les méthodes intégratives délivrent un résultat spécifique à l'H₂S.

La DREAL indique que compte tenu des débats que suscite la mesure de l'H₂S dans l'environnement, il va être proposé à Monsieur le Préfet de demander aux industriels de mener des campagnes de surveillance environnementale sur l'H₂S qui pourront être comparées à celles mesurées par les stations en continu et qui auront l'avantage d'être spécifiques à l'H₂S.

Patrice Laurent note que pour l'H₂S les techniques actuelles utilisées en continu par ATMO ne permettent pas une mesure spécifique à l'H₂S (interférence avec des produits soufrés) mais garantissent que l'H₂S est bien prise en compte, et donc les valeurs exprimées en H₂S sont majorantes et surestiment sa concentration.

M Mauboules estime qu'il n'est pas entendable par les riverains que les mesures de H₂S communiquées par différents moyens ne sont pas justes et qu'il ne s'agit pas de H₂S. La Sepanso indique qu'une question écrite va être transmise sur ce point.

Monsieur Feuillade rappelle que même avec une technologie de pointe telle que celle du PTR-MS, d'un coût de 300 000€, on ne peut pas tout mesurer et être discriminant sur tous les COV.

Monsieur de Guillebon reformule les propos de Monsieur Feuillade : les valeurs de H₂S sont probablement surestimées. Même à considérer que les concentrations sont toutes imputables à de l'H₂S (ce qui est faux) on est tout de même en dessous des différentes valeurs toxicologiques de référence.

Monsieur de Guillebon rappelle que les industriels disposent d'un réseau de surveillance maillé extrêmement sensible autour des installations pour détecter les éventuelles émanations de H₂S, compte tenu des enjeux sanitaires pour les salariés des sites. La fréquence (rare) de détection d'H₂S par ce réseau n'apparaît pas cohérente avec une détection régulière dans l'environnement, d'où l'interrogation sur la présence effective d'H₂S dans l'environnement.

Monsieur Lombart pose la question de l'existence de VTR pour les autres molécules soufrées. Monsieur Bertrand indique qu'il n'existe pas de VTR de référence sur ces COV. Il propose de maintenir la mesure actuelle du réseau de H₂S car malgré les interférences désormais établies cela reste un bon indicateur.

Monsieur Leroux indique que les riverains qui ont été rencontrés par les industriels (en décembre 2021) font part de leur crainte par rapport à l'H₂S, et que tant que le sujet des interférents ne sera pas levé on ne pourra pas faire tomber les doutes de ces personnes. Monsieur Leroux affirme sa conviction qu'il n'y a pas de H₂S dans l'environnement car les capteurs du site ne détectent pas de H₂S, et si c'était le cas les travailleurs du site en seraient les premiers touchés. L'information qui est donnée par cet analyseur à la population sur la mesure de l'H₂S est perturbante. Il souhaite que la nature de cette information évolue.

Monsieur Pavard s'interroge de la plus-value des campagnes de mesures environnementales qui vont être prescrites à Sobegi et Arkema.

Monsieur Aïtali précise que la prescription de campagnes longues et spécifiques à l'H₂S a pour objectif d'observer si on mesure de l'H₂S dans l'environnement, ce qui permettra de confronter les données obtenues avec celles du réseau ATMO en place et peut être clore le débat de la présence d'H₂S dans l'environnement et ainsi rassurer les riverains .

Monsieur Lombart demande si les nez sont plus performants que le PTR-MS et s'ils sont capables de distinguer les différents composés soufrés.

Monsieur Cassou signale que les riverains ne passent pas un bon début d'année et que la situation n'est pas simple. Il constate un désengagement important des nez industriels. Il n'y a que 2 nez industriels qui font des signalements, c'est dommage et cela nuit à la motivation des riverains bénévoles.

Les nez formés savent que c'est un bon outil pour faire une cartographie de ce qui se passe autour du bassin, ils savent faire la différence entre H₂S et autres. De nombreux nez industriels ne participent plus au dispositif. Les nez sont capables de distinguer l'H₂S du reste y compris à des teneurs plus faibles.

Monsieur Leroux estime que les nez sont indispensables pour eux, il y a eu des mouvements de personnes et il faut qu'on les remotive. Monsieur Leroux s'est personnellement mobilisé pour connaître le référentiel des nez. Il indique travailler sur l'extension des nez y compris sur la plate forme de Mourenx.

Monsieur Lombart reconnaît lui aussi l'intérêt de ce réseau.

3) bilan 2021 du recours au torchage par Arkeam Lacq, Sobegi, Lubrizol (cf présentations jointes)

- **3-1 LUBRIZOL**

Monsieur Diu présente un point de situation sur le torchage en 2021 sur les installations de Lubrizol à Mourenx.

Monsieur Cassou demande si les débits et compositions des flux torchés sont constants. Monsieur Diu indique qu'ils peuvent être variables mais varient peu autour des valeurs moyennes.

Monsieur Mauboules fait remarquer que les heures de fonctionnement de l'incinérateur auraient pu être indiquées dans la présentation de Monsieur Diu. Il retient qu'il faut que l'incinérateur et les charbons actifs soient indisponibles pour activer le torchage.

Monsieur Diu identifie que l'amélioration du système de filtres à charbons permettra de continuer à réduire le temps de torchage.

Monsieur Mauboules souhaite davantage d'explication sur le mode de fonctionnement du charbon actif.

Monsieur Diu détaille les installations contenant une cuve avec lit double couche aujourd'hui unique. Il précise l'existence d'un projet pour fiabiliser ce dispositif en le doublant. Pour autant des mesures sont régulièrement réalisées en anticipation de la saturation du lit de charbon actif, pour anticiper le changement de la charge.

Le renouvellement du charbon se fait avec le prestataire Desoteck, un changement préventif a été fait en mars/avril 2021 en profitant d'un arrêté technique.

Monsieur Lombart suggère que Lubrizol accueille les membres de la CSS pour une visite du charbon actif.

Monsieur Diu complète en précisant qu'un réseau de surveillance de SO₂ est mis en place dans l'environnement du site de Lubrizol (campagne de 15 jours intégratives). Sur les 4 campagnes 2021, les résultats étaient inférieurs à la limite de détection.

Monsieur Mauboules demande combien de SO₂ est rejeté lors des torchages.

Monsieur Diu indique qu'en ordre de grandeur entre 8 et 11 tonnes ont été rejetées en 2021, principalement sur les événements riches.

- **3-2 ARKEMA**

Monsieur Leroux présente le bilan pour les unités d'Arkema Lacq.

Il explique que pour l'URS le choix de fiabilisation est de transformer l'atelier en un atelier de fabrication d'acide sulfurique (voie liquide avec utilisation d'eau oxygénée) avant le 31 décembre 2024.

Monsieur Cassou aimerait que les émissions soit exprimées en volume et pas uniquement en tonnes cela devient plus représentatif pour les riverains.

Monsieur Leroux souligne une réduction des émissions de SO₂ d'un facteur 2 depuis 2014 (configuration industrielle comparable à cette date).

Monsieur Lombart demande quel est l'objectif avec la nouvelle URS.

Monsieur Leroux indique que l'objectif est de réduire les émissions pour une limite de l'ordre de 500 tonnes par an.

Monsieur Mauboules demande quel est le nombre d'heures où les événements de l'ATG ont été dirigés vers la torche.

C'est de l'ordre de 550 heures, le chiffre précis figurant dans la présentation de SOBEGI.

Monsieur Mauboules signale l'existence d'un décret de 2017 qui demande une réduction drastique des émissions de SO₂ et qu'il faudrait prescrire ces objectifs dans les arrêtés préfectoraux.

La DREAL explique que le décret mentionné par Monsieur Mauboules est relatif à des objectifs nationaux qui vise de façon globale l'ensemble des sources d'émission. Le décret cité n'a pas vocation à s'appliquer individuellement aux sources fixes d'émissions constituées par les industriels. Pour autant, il est rappelé que les prescriptions imposées aux industriels ces dernières années vont dans le sens de la réduction des émissions atmosphériques et de l'amélioration de la qualité de l'air.

Monsieur Cassou fait remarquer que ces rejets à la torche sont très impactants pour les riverains selon les conditions météorologiques et notamment avec plafond bas.

Monsieur Leroux confirme que les conditions météorologiques effectivement sont très impactantes. Les deux premiers mois de l'année 2021 illustrent ce phénomène : avec 2 fois moins de SO₂ émis (par rapport à début 2020) le ressenti exprimé par les riverains est beaucoup plus négatif.

- **3-3 SOBEGI**

Monsieur Pavard présente le bilan de torchage pour les installations exploitées par SOBEGI.

Monsieur Mauboules voudrait savoir combien de tonnes SO₂ sont rejetées par la torche de SOBEGI de Mourenx.

LA DREAL indique qu'à ce stade le suivi de l'utilisation de la torche de Mourenx est encore réalisé sur la base du nombre d'heures d'utilisation et qu'il sera prochainement modifié pour être exprimé en tonnes de SO₂.

Monsieur Leroux précise cependant que l'ordre de grandeur des émissions de SO₂ par la torche de SOBEGI est de 15 kg/h maximum.

Il est précisé que c'est principalement de l'H₂S qui est torché (+98%) et donc le composé principal formé par cette oxydation est du SO₂.

4) point d'information sur l'étude participative de santé (atelier supplémentaire du 17 mars 2022) par SPF)

Sandrine Coquet fait un point d'avancement sur le déroulé des différents ateliers organisés en novembre pour élaborer le questionnaire qui sera utilisé pour questionner la population dans le cadre de l'étude de santé déclarée.

Monsieur Lombart constate que SPF s'inquiète de la faible participation de la population aux ateliers destinés à l'élaboration de ce questionnaire mais s'étonne de l'absence des professionnels de santé à ces travaux préparatoires. Il s'interroge donc sur le choix de ne pas les intégrer dans la démarche d'élaboration du questionnaire.

Madame Coquet indique que les professionnels de santé ont été interrogés très en amont (notamment au moment de l'étude de contexte local) sur leurs préoccupations. SPF a recherché des professionnels de santé pour intégrer l'équipe de projet élargie et contribuer au questionnaire de santé. Deux médecins ont accepté de participer.

Monieur Lombart indique que s'il y a eu peu de participants c'est sans doute parce qu'il n'y avait pas assez de relais.

Monsieur Cassou confirme qu'il n'y a pas eu suffisamment de publicité pour les ateliers de novembre ; c'est la principale raison qui explique le manque de participation aux ateliers.

Monsieur Laurent indique que la municipalité de Mourenx a communiqué via les réseaux sociaux.

Madame Coquet se pose des questions sur la façon dont on a communiqué. Les médecins locaux sont de nouveau informés. Les supports papier seront privilégiés plutôt qu'un format numérique. La mobilisation n'est pas simple.

Sur la proposition faite par Madame Coquet pour la prochaine information des membres de la CSS, celle-ci n'a pas nécessité d'être formalisée à l'occasion d'une réunion de CSS.

SPF pourrait ainsi inviter directement les membres du bureau de la CSS pour la présentation du bilan et la future enquête. Cette réunion pourrait se tenir dans les locaux mis à disposition par la CCLO.

Y a-t-il une date déjà identifiée pour cette réunion d'information du bureau ? Le créneau du début de mois de mai est identifié.

5) point divers

Monsieur Aïtali propose que lors de la prochaine réunion de bureau, le bilan annuel de l'observatoire des odeurs puisse être présenté par ATMO. Les membres du bureau donnent un avis favorable à cette information.

Par ailleurs la DREAL cède la parole à Monsieur Leroux pour qu'il revienne sur l'incendie du 1^{er} mars subi par un des ateliers d'ARKEMA (atelier CDA).

Monsieur Leroux indique que le CDA est fabriqué par un mécanisme d'hydrogénation avec de l'hydrogène, produit très inflammable.

Sous réserve des investigations futures il apparaît qu'une fuite sur un réacteur de l'atelier a entraîné une fuite d'hydrogène et de CDA qui s'est enflammée au contact de l'air. Les installations ont été mises en sécurité, le plan d'urgence activé. Le SDIS a été alerté mais n'a pas engagé de moyens. Le feu a été maîtrisé en 30 minutes par les équipes d'Arkema aidées des pompiers de la plate forme. Les eaux d'extinction ont été détournées et confinées. Pas de conséquence humaine et environnementale. L'installation est partiellement abîmée (1 réacteur sur cinq). Arkema souhaite la redémarrer pour une durée de quelques mois avant un arrêt définitif.

Monsieur Mauboules souhaite savoir si des personnes ont été évacuées : 170 personnes ont été évacuées sous masque.

Considérant l'ordre du jour clos, M. Lombart lève la séance en remerciant les participants.
